

## **Annexe 2 : Projet de programme pédagogique du DIU**

Le programme comprend 60 heures d'enseignement à distance et 35 heures d'enseignement en présentiel.

### ***Enseignements à distance : 60 heures***

L'UPPA organise les 60 heures d'enseignement à distance pour la promotion entière.

▾ 40 heures de cours enregistrés, soit 20 séances de 2 heures :

- Séance 1 : Qu'est-ce que le droit ? Le droit et ses fonctions ; caractère de la règle de droit
- Séance 2 : Les sources du droit français
- Séance 3 : La constitution et le contrôle de constitutionnalité
- Séance 4 : Le droit européen : institutions, normes, intégration dans le droit français
- Séance 5 : Le droit international et les relations internationales
- Séance 6 : Les juridictions civiles
- Séance 7 : Les juridictions administratives
- Séance 8 : Les modes alternatifs de règlement des litiges
- Séance 9 : L'état d'urgence politique et sanitaire
- Séance 10 : Les sujets de droit
- Séance 11 : Les droits fondamentaux
- Séance 12 : La citoyenneté
- Séances 13 et 14 : Personnes, famille et bioéthique
- Séance 15 : Harcèlement et diffamation
- Séance 16 : Le contrat
- Séance 17 : La responsabilité civile et pénale
- Séance 18 : La protection des données à caractère personnel
- Séance 19 : Le droit de propriété
- Séance 20 : L'organisation de l'activité de l'entreprise

▾ 20 heures de tutorat par un chargé de travaux dirigés, soit 10 séances de 2 heures avec des groupes de 25 étudiants.

Les séances de tutorat ont vocation à familiariser les participants avec la méthodologie juridique, le vocabulaire juridique et le raisonnement juridique. Les chargés de travaux dirigés proposeront aussi des analyses de cas concrets en lien avec les thèmes des 20 séances d'enseignements enregistrés. En outre, ces séances seront aussi l'occasion pour les participants au DU d'interagir avec les enseignants.

### ***Enseignements en présentiel dans chacune des cinq universités partenaires***

Les enseignements se dérouleront pendant 5 jours dans chacune des universités partenaires. Ils visent à fournir un approfondissement dans les thèmes majeurs du droit.

Chaque jour, les participants au DIU suivront 6 heures de cours (3 heures le matin ; 3 heures l'après-midi). Les cours seront dispensés par des enseignants-chercheurs en droit et des professionnels du droit.

- 1<sup>er</sup> jour : Qu'est-ce que le droit ?

Matin (9h-12h) : Les sources du droit